

Mairie de PASSENANS	Compte rendu du conseil municipal	Mercredi 21 janvier 2026
Présents : Mme Marilyne BERGER, Mme Bénédicte MAURISSE, M. Pierre-Henry COULON, M. Pascal DECURNINGE, M. Yves FAIVRE, M. Xavier MAROTTE, M. Michel TROSSAT, M. François-Xavier VIARD, M. Jean-Baptiste WARGNIER.		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE		

Le conseil municipal, légalement convoqué le seize janvier deux-mille vingt-six, s'est réuni le mercredi vingt et un janvier deux mille vingt-six.

Le quorum étant atteint, le maire, M. Michel TROSSAT, ouvre la séance à 19 h.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 17 décembre 2025.

2. Délibérations :

- Heures de secrétariat à la mairie de Sergenon décembre 2025
- Devis électricité rue de l'Asile
- Devis chemin du Belvédère
- Devis renouée du Japon
- Réserve incendie

3. Infos et questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17/12/2025

Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations

a. Heures de secrétariat à la mairie de Sergenon

La commune doit régler pour les mois de décembre 2025, les heures faites par Muriel Baron au secrétariat de mairie de Sergenon (17,30h) ainsi que les déplacements (148km) afférents et les refacturer à la commune de Sergenon.

Approuvé à l'unanimité

b. Devis électricité rue de l'Asile

Devis de l'entreprise FAVIER pour un montant de 917,82 € (TTC) concernant la mise aux normes des appartements du 1^{er} étage.

Approuvé à l'unanimité

c. Devis route du Belvédère

Devis de l'entreprise TLM d'un montant de 5 945,10 € TTC (avec des dalles alvéolées)

L'entreprise BONNEFOY propose deux devis, le premier avec dalles alvéolées pour un montant de 11 709 €, le second avec un enrobé pour un montant de 8 100 € TTC

Le Conseil retient le devis TLM (5 945,10 € TTC).

Approuvé à l'unanimité

d. Réserve incendie

Devis de l'entreprise ETCTP pour la réserve incendie « gare » pour un montant de 51 544,80 TTC. La commune déposera des demandes de subvention, au département et au conseil départemental, dès que nous serons propriétaire de la parcelle

Approuvé à l'unanimité

- e.** Fixation de grilles d'évacuation d'eau de pluies, détériorées, route du Revermont.
Acceptation d'un devis de l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 1 166,40 € TTC
Approuvé à l'unanimité

f. Renouée de Japon

Devis de l'entreprise COULON PAYSAGE pour un montant de 900 € (TTC).

M. COULON ne prend pas part au vote

Approuvé 8 Pour

3. Questions diverses

3.1 Point Épicerie

Bien que le chiffre d'affaires ait augmenté, le résultat comptable reste négatif pour l'année 2025 (- 2500 € avec un salaire très faible pour Cathie).

3.2 Les échafaudages sont installés à l'église. Le montant total des travaux est de 27 910 € HT avec demandes subventions DETR et départementale.

3.3 Demande de devis pour l'élagage d'un arbre situé au coin des rues Tranchevie et Savagnin

3.4 Projet de coupe ONF pour 2026. Une prévision de coupe de bois et vente pour un montant d'environ 47 000 €.

3.5 Projet ONF « Un jeune, un arbre » (projet pédagogique avec les écoles pour transmettre la gestion forestière aux enfants). La forêt de Passenans pourrait être partenaire pour cette opération à l'automne 2026. Un jeune plante un arbre.

3.6 Affouage : Les travaux doivent être réalisés dans les délais impartis (avant le 15 avril 2026) et dans le respect des conditions de sécurité prévues par le règlement d'affouage. Une relance des affouagistes va être faite car plusieurs d'entre eux n'ont pas encore commencé alors que les conditions sont favorables.

3.7 Routes enneigées. La mairie a un contrat de déneigement avec l'entreprise SAUSSARD. L'entreprise est intervenue plusieurs fois par suite des épisodes neigeux.

Malheureusement, en raison des températures très basses, le sel a perdu son efficacité, ce qui a entraîné des secteurs verglacés à Passenans pendant plusieurs jours.

3.8 Les travaux ont commencé dans la salle de bain du logement rue de l'Asile 1^{er} étage. Changement des placoplâtres suite à de l'humidité et remplacement du sol de la salle de bain et remplacement des faïences. La baignoire sera remplacée par une douche.

3.9 Jeudis de Pays : la commune est candidate pour l'édition 2026 mais pour l'instant nous ne savons pas si elle sera retenue car il y a beaucoup de communes candidates.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 h.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mercredi 25 février 2026 à 19 h.**

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie :

<https://www.intramuros.org/passenans>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique à l'adresse :
mairie@passenans.fr

Mme Maryline BERGER	M. Pierre-Henry COULON	M. Pascal DECURNINGE
M. Yves FAIVRE	M. Xavier MAROTTE	Mme Bénédicte MAURISSE
M. Michel TROSSAT	M. François-Xavier VIARD	M. Jean-Baptiste WARGNIER